

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes Question écrite n° 1493

Texte de la question

M. Andre Angot demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, la suite donnee a la motion adressee a l'issue de son assemblee generale, par l'union nationale des familles de traumatises craniens, a propos du rapport etabli sur sa demande par M. le professeur Held de l'hopital Poincare de Garches sur la situation des personnes handicapees, victimes d'un traumatisme cranien grave qui met en evidence l'absence de politique du handicap dans ce domaine specifique. Il appelle son attention sur le fleau, silencieux et meconnu, que constitue ce handicap relativement nouveau. Il rappelle que, dans le Finistere, ce handicap touche entre 600 et 800 personnes incapables d'autonomie. Ce chiffre s'accroit chaque annee de cinquante personnes environ. Probleme de sante publique, ces atteintes specifiques, qui touchent les fonctions dites « superieures » de la personne humaine, n'ont pas en France de reponse institutionnelle a trois ou quatre exceptions pres. Il lui signale enfin, qu'a titre d'exemple, les Etats-Unis ont cree en quelques annees des centaines d'institutions passant d'une dizaine il y a quelques annees a un millier actuellement.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. D'une maniere generale, le nombre actuel d'etablissements (environ 5 200) et de places (environ 265 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Aussi, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, consideret-il cette question comme prioritaire et a-t-il charge ses services d'en faire une etude qui permettra de degager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapees.

Données clés

Auteur : M. Angot André Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1493

Rubrique: Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1460 **Réponse publiée le :** 12 juillet 1993, page 1997